

Energie et environnement

Réponse à une consultation 18.01.2024

Ordonnance sur les mesures visant à réduire la consommation d'énergie électrique dans le transport de voyageurs et le fret ferroviaire

Il faut éviter à tout prix une pénurie d'électricité extrêmement dommageable pour la société et l'économie en produisant de l'électricité en quantité suffisante. Dans l'éventualité où elle se produirait tout de même, il faut prendre des mesures pour éviter des crises au niveau de l'approvisionnement en aval. Cela concerne entre autres les transports: préserver la mobilité des marchandises et des personnes en cas de pénurie d'électricité tout en faisant participer les transports publics aux efforts d'économie réalisés au niveau de la consommation est un défi. Ce projet d'ordonnance constitue, à notre avis, une bonne base pour concilier des besoins opposés. À noter que la coordination avec les autres mesures prévues par la Confédération en cas de crise pourrait être améliorée.